



CONFERENCE COHERAN

Procès-verbal de la séance du mercredi 12 septembre 2012 à 19h00 Mairie de Corsier

Présents :

Corsier :	M. Bertrand PICTET	Maire
	Mme Joëlle MARTIN WIDMER	Adjointe
	M. Jean-Jacques GOLAY	
	Mme Monika RELLSTAB	
	M. Xavier STEINER	
	Mme Florence THIERRIN	Secrétaire générale
Hermance :	M. Bernard LAPERROUSAZ	Maire
	Mme Karine BRUCHEZ GILBERTO	Adjointe
	Mme Suzanne TSCHOPP	Adjointe
	M. Philippe LEY	
	M. Philippe TAGLIABUE	
Anières :	M. Pierre CHOLLET	Adjoint
	M. Serge SERAFIN	Adjoint
	M. Christophe DEVENOGE	
	M. Philippe GAILLARD	
	M. Christian HALLER	
<u>Excusées :</u>	Mme Catherine FERRO	Adjointe (Corsier)
	Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire générale (Anières)
	Mme Chrystel PION VALLEY	Secrétaire générale (Hermance)
<u>Absent :</u>	M. Norbert FELLAY	(Anières)

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance de la Conférence intercommunale du 16 mai 2012
3. Rapport de la séance de la commission intercommunale « sport » du 10 mai 2012 par M. Serge Serafin, Président
4. Rapport de la commission « voirie intercommunale » du 11 juin 2012 par M. Pierre Chollet, Président
5. Rapport de la séance de la commission intercommunale « sécurité » du 14 juin 2012 par M. Bernard Laperrousaz, Président
6. Restaurant scolaire
7. Divers

M. Bertrand PICTET ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participant(e)s.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la séance est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance de la Conférence intercommunale du 16 mai 2012

Le procès-verbal de la séance de la Conférence intercommunale du 16 mai 2012 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Rapport de la séance de la commission intercommunale « sport » du 10 mai 2012 par M. Serge Serafin, Président

M. Serge SERAFIN présente deux documents réalisés par le mandataire URBAPLAN :

- La demande de renseignements intitulée : « Modification des limites de zones au chemin des Ambys. Création d'une zone sportive ».
- L'étude de faisabilité

Ces documents sont remis aux membres de la commission « sport » des 3 communes pour analyse.

Ces dossiers font état d'une analyse de la situation. Des modifications doivent être apportées. Les études sont réalisées sous "l'étiquette" d'Anières, alors qu'ils doivent être présentés sous le titre de CoHerAn.

L'objectif est la dépose de la demande de déclassement via la demande de renseignements, si possible en septembre pour respecter le timing fixé.

Le programme fait état du club de football avec deux terrains (+ un terrain d'entraînement) avec en complément un périmètre soit pour le rugby, soit pour l'accueil de 3 courts de tennis. La demande de déclassement se fait pour l'ensemble.

La prochaine séance de la commission « Sport » CoHerAn est fixée au mercredi 3 octobre 2012 à 19h00.

4. Rapport de la commission « voirie intercommunale » du 11 juin 2012 par M. Pierre Chollet, Président

M. Pierre CHOLLET présente les thèmes abordés lors de la séance du 11 juin, laquelle s'est déroulée en présence des responsables des services techniques des trois communes.

Il relève la difficulté rencontrée avec le terme de « fusion », remplacé par celui de « collaboration ».

Pour la séance du 29 octobre, il a été demandé une géolocalisation des locaux actuels des 3 voiries avec leurs m2 et l'inventaire des machines.

Le coût d'amortissement des locaux sera également à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Philippe LEY a de la peine à comprendre la réticence à parler de fusion. Il s'agit du but ultime de ce dossier. Il faut aller de l'avant, sans crainte.

Pour M. Patrick ASCHERI, le regroupement doit passer par une définition du statut juridique. Qui sera le « chef », qui va financer, qui reprend les actifs, qui reprend les passifs, ... ? Ce dossier sera soumis aux conseils municipaux respectifs.

Il faut procéder par étapes. Quels sont les moyens à dispositions ? Les ressources (locaux, véhicules, ...) ? Comment regrouper l'ensemble de ces forces et de ces ressources dans une enveloppe juridique (groupement intercommunal) ?

Pour les employés, il faudra une échelle de traitement unifiée, mener une étude sur les statuts des caisses de retraites, ...

Hormis la volonté politique, ce regroupement nécessite de présenter aux conseils municipaux comment sera partagé le fonctionnement de cette nouvelle entité. Les 3 communes devront délibérer.

Un budget devra être voté en faveur d'un regroupement intercommunal.

L'objectif est partagé entre les 3 Exécutifs, mais ne pourra être atteint que par étapes.

M. Christian HALLER souhaiterait avoir un calendrier des différentes phases. Il craint sans cela un épuisement des conseillers en charge de ce dossier.

Pour M. Patrick ASCHERI, l'étape décisive sera la création de la structure juridique. Cette structure juridique sera débattue cet automne aux conseils municipaux et permettra de savoir si les conseillers entrent en matière.

L'objectif de la fusion devrait être atteint avant la fin de la législature.

M. Xavier STEINER s'exprime sur l'impact d'une fusion sur le plan humain. Les responsables actuels des services techniques ont de fortes personnalités. Dans une première étape, il faudrait une « fusion virtuelle » et lors des départs en retraite seulement, mettre en place une nouvelle organisation.

Pour M. Philippe TAGLIABUE, il faut rapidement créer une structure juridique pour le financement des achats communs.

M. Patrick ASCHERI revient sur l'intervention de M. Xavier STEINER. La « fusion virtuelle » proposée peut être remplacée par le terme « collaboration » et rien ne changera.

Il y a une responsabilité politique. On entre dans un objectif qu'on s'est fixé, avec ou sans l'accord des employés, ce qui n'est évidemment pas souhaitable. Les choses se feront par étapes, avec les locaux existants, le tout dans une structure juridique définie.

Un projet de loi, proposé par le Conseil d'Etat, sera présenté à l'association des communes genevoises.

La communauté de communes est juridiquement très intéressante. CoHerAn sera institutionnalisé et deviendra une institution de droit public, avec un budget et des missions qui lui seront propres.

Le projet de loi est prêt. Dans l'intervalle, il est possible de travailler avec des groupements intercommunaux. Le groupement intercommunal peut recevoir de l'argent de la part des communes membres par rapport à un objectif, mais n'a pas un réel budget, il ne peut pas emprunter. La communauté de communes est véritablement l'outil pour institutionnaliser CoHerAn.

M. Patrick ASCHERI répète que le montage juridique est prêt, que le Département de l'intérieur et de la mobilité est prêt à le déposer en octobre devant le Grand Conseil.

5. Rapport de la séance de la commission intercommunale « sécurité » du 14 juin 2012 par M. Bernard Laperrousaz, Président
--

M. Bernard LAPERROUSAZ s'exprime sur la séance qui a abordé la problématique des incivilités sous toutes ses formes. Les membres de la commission ont pris connaissance d'un dossier de 18 pages sur ce thème (document à disposition sur demande).

M. Bernard LAPERROUSAZ présente les chapitres de ce rapport.

La commission intercommunale « sécurité » recevra M. Marcel GOEHRING le jeudi 20 septembre. Le conseiller administratif résumera l'organisation APM de Collonge-Bellerive.

L'objectif est de réfléchir et travailler à la création en 2013 d'un groupement intercommunal des APM sur le modèle du groupement intercommunal de l'état civil.
Il conviendra de définir un budget par commune, et avoir au 1^{er} janvier 2014 un dispositif qui fonctionne et intégré dans les budgets.

M. Jean-Jacques GOLAY demande quelle est l'amélioration concernant l'apport cantonal dans le domaine de la sécurité. Quels changements peut-on espérer pour le poste de police de la Pallanterie ?

M. Bernard LAPERROUSAZ fait part d'un courrier de M. Pierre MAUDET qui avise d'un prochain contact avec ses services ou lui-même en particulier pour faire un point sur la sécurité des communes de la région. Ce sera l'occasion de voir dans quelle mesure on peut améliorer les prestations du poste de la Pallanterie qui seront inéluctables au vu des prévisions sur l'augmentation de la population envisagée pour ces prochaines années.

M. Patrick ASCHERI considère la rencontre avec M. Marcel GOEHRING très intéressante. L'alternance de la gouvernance de direction devra être évoquée. Un seul contrat de prestation avec Collonge-Bellerive ne pourra donner satisfaction. Il faut une codirection de l'organe.

M. Pierre CHOLLET relève qu'il s'agit d'un transfert de charges auprès des communes pour pallier aux carences de la police.

6. Restaurant scolaire

Ce point a été traité lors de la dernière séance « Exécutifs CoHerAn » du 21 juin 2012.

7. Divers

Alors que les communes élaborent leur budget, M. Patrick ASCHERI trouverait opportun d'avoir une réelle discussion sur la possibilité d'y intégrer une enveloppe CoHerAn et d'en définir les montants. Celle-ci doit être acceptée par les conseils municipaux. Cette enveloppe sera à la disposition de la Conférence pour l'organisation de manifestations incluant une participation conjointe de 2 ou des 3 communes.

Un montant de CHF 20'000.- divisé par le nombre d'habitants se révélerait suffisant.

A ce jour, la commission CoHerAn « culture » n'a pas de budget. Sans moyens, elle n'a pas de raison d'être.

M. Pierre CHOLLET propose d'élargir l'usage de cette enveloppe à la commission « développement durable » qui organiserait une séance d'information sur les économies d'énergies, ...

La prochaine séance de la Conférence CoHerAn est fixée au 27 novembre 2012 à 18h00 à Corsier.

En l'absence d'autres divers, M. Bertrand PICTET lève la séance à 20h10.

*Sylvie BIFFIGER-LIBOIS
Procès-verbaliste*